



Renouvellement titre de séjour étudiant

Par **MGUEYE**, le **29/07/2011 à 12:40**

Bonjour,rnrnJ'ai un contentieux avec la préfecture c'est à dire ils ont refusé de me renouveler mon titre de séjour.rnrnJ'ai déposé une requête au T.A rnrnUn jugement a été fait depuis le 29/06/2001 et le rapporteur général avait prononcé **ANNULATION TOTAL OU PARTIELLE** et **ERREUR D'APPRÉCIATION** dans le sens des conclusions. Et le dossier avait été mis en délibéré dans un mois par le juge, depuis cette date (29/06) j'ai pas encore reçu le jugement (donc depuis un mois).rnrnEst ce ce normal?rnrnQue signifie annulation totale ou partielle dans le sens des conclusions de mon dossier?rnrnJ'aurai besoins d'un avocat je demande si un avocat puisse me répondre!rnrnmerci[s]/[s]

Par **mimi493**, le **29/07/2011 à 19:35**

Il va falloir attendre de recevoir le jugement ou alors allez au greffe pour vous renseigner

Par **MGUEYE**, le **29/07/2011 à 20:48**

Merci de votre réponse,rnrnMais est ce que le **réquisitoire du rapporteur** général est toujours suivi par le juge?rnrnMerci encore

Par **MGUEYE**, le **29/07/2011 à 21:44**

Merci de votre réponse,rnrnMais est ce que le **réquisitoire du rapporteur** général est toujours suivi par le juge?rnrnMerci encore

Par **mimi493**, le **29/07/2011** à **21:47**

non, sinon, on se contenterait de ce rapport, on n'aurait pas besoin de juge